



2006/05 - 15.06.2006 (**RAPPEL OUEST**)
Avertissement aux pépiniéristes concernant
le bupreste du poirier,
Agrilus sinuatus Ol.



Les observations, poursuivies le vendredi 9 et le mardi 13 juin 2006 dans les pépinières de Lesdain (Hainaut occidental), font état de **nouvelles sorties de l'insecte adulte du bupreste du poirier**, *Agrilus sinuatus* Ol. (photos : à gauche : adulte sortant, à droite : trou de sortie).

La larve de cet insecte coléoptère vit dans les troncs et les branches de diverses **Rosaceae** - *Pyrus*, *Crataegus*, *Sorbus*, *Mespilus*, *Cydonia*, *Cotoneaster* - et provoque des chancres caractéristiques qui rendent les sujets de pépinière impropres à la vente. La galerie de la larve coupant l'apport de sève, les plants dépérissent puis meurent à plus ou moins longue échéance.

Les plants qui sont vendus infestés peuvent ainsi disséminer le ravageur ou dépérir chez le client.

Le porte-greffe, l'intermédiaire de greffe et la greffe elle-même peuvent être habités par une larve de bupreste : cette présence est invisible pendant les premiers mois de développement de celle-ci.



Toutes les plantes hôtes doivent être traitées, greffées et non greffées, avec ou sans symptômes d'attaque : ce traitement vise uniquement à détruire les **insectes adultes** qui s'alimentent sur le feuillage et n'est en aucun cas efficace contre la larve vivant sous l'écorce.

Dans les pépinières de l'ouest du pays, le traitement doit être répété 10 à 15 jours après le premier traitement, mais obligatoirement dans le courant de la semaine du 19 juin, car des températures élevées favorables au bupreste sont encore annoncées.

Les produits utilisables sont agréés sur plantes ornementales contre les charançons des feuilles :

Source : PHYTOWEB, 07.06.2006

1) cyperméthrine :

CYMTOP 100 : 0,015 l/100 l d'eau, en mélange avec un mouillant

CYTHRINE 10 ME : 0,15 l/100 l d'eau, en mélange avec un mouillant

CYTOX : 0,015 l/100 l d'eau, en mélange avec un mouillant

2) deltaméthrine :

DECIS 2,5 EC : 0,02-0,03 l/100l d'eau, en mélange avec un mouillant

DECIS EC 2,5 : 0,02-0,03 l/100l d'eau, en mélange avec un mouillant

DECIS MICRO : 0,008-0,012 kg/100l d'eau, en mélange avec un mouillant

KESHET 2,5 EC : 0,02-0,03 l/100l d'eau, en mélange avec un mouillant

SPLENDOUR : 0,02-0,03 l/100l d'eau, en mélange avec un mouillant

3) lambda-cyhalothrine :

KARATE : 10 ml/hl, 1-3 applications

La rémanence des pyréthrinoides est de courte durée (moins d'une semaine) par temps chaud et ensoleillé.

Ces produits sont toxiques pour les abeilles : il convient d'éliminer les adventices en fleur présentes dans les pépinières (camomilles, boutons d'or, ...) avant de traiter.

Cet avertissement est visible sur le site du CRA-W : <http://cra.wallonie.be/services/pof/>

Gembloux et Ormeignies, le 15 juin 2006

C. Fassotte et R. Cors¹ & B. Ralaza²

1. **Centre Wallon de Recherches agronomiques (CRA-W)**, Département Lutte biologique et Ressources phytogénétiques, chemin de Liroux 2, 5030 Gembloux (tél : 081/ 62 56 84; courriel : fassotte@cra.wallonie.be).

2. **Centre d'Essais Horticoles de Wallonie (CEHW)**, chemin des serres 14, 7802 Ormeignies (tél : 068/ 28 11 60; courriel : cehw@cehw.be).